

Rapports de suivi des audits de l'optimisation des ressources du *Rapport annuel 2015*

Résumé

Nous avons l'habitude de formuler des recommandations précises dans nos rapports d'audit de l'optimisation des ressources, et de demander aux ministères et aux organismes de la Couronne et du secteur parapublic de répondre par écrit à chaque recommandation, réponses que nous présentons dans notre Rapport annuel. Au bout de deux ans suivant la publication des recommandations et des réponses connexes, nous faisons le suivi des mesures prises. Il incombe aux ministères et aux organismes de la Couronne et du secteur parapublic de mettre en oeuvre les recommandations que nous avons formulées; notre rôle est d'émettre de façon indépendante une conclusion à propos des progrès réalisés par l'entité auditée dans la prise des mesures recommandées.

Dans chaque rapport de suivi faisant partie de ce chapitre, nous présentons le contexte de l'audit de l'optimisation des ressources présenté au chapitre 3 de notre *Rapport annuel 2015*, et nous faisons le point sur les mesures prises depuis pour donner suite à nos recommandations, selon l'information présentée par la direction.

Nous menons nos travaux de suivi en conformité avec la Norme canadienne de contrôle qualité (NCCQ1), établie par les Comptables professionnels

agréés du Canada. Le personnel ayant effectué les travaux de suivi se conforme aux exigences d'indépendance et autres exigences déontologiques énoncées dans les règles de conduite professionnelle des Comptables professionnels agréés de l'Ontario.

Nos travaux de suivi conduisent à un niveau d'assurance modéré; ce suivi consiste principalement à demander des renseignements aux représentants du gouvernement, des ministères ou des entités du secteur parapublic concernés, à discuter avec eux et à examiner leurs rapports de suivi ainsi que certains documents justificatifs. Dans quelques cas, les auditeurs internes de l'organisme ont aussi pris part à ces travaux. Les procédures que comporte une mission donnant lieu à un niveau d'assurance modéré différent, de par leur nature et le moment où elles sont exécutées, de celles associées à une mission qui aboutit à un niveau d'assurance raisonnable, comme un audit, et elles ont une portée plus limitée. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un audit, nous ne pouvons affirmer avec un degré de certitude élevé que les mesures correctives décrites ont été mises en oeuvre de façon efficace. Les mesures prises ou prévues pourront être examinées et exposées de façon plus détaillée dans le cadre de futurs audits. Les rapports d'étape produits auront une incidence sur notre décision de mener ou non des audits portant sur les mêmes aspects ou domaines ultérieurement.

Ainsi que le montre la **figure 1**, des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de plus de 70 % des mesures que nous avons recommandées, 33 % d'entre elles étant maintenant entièrement mises en oeuvre. Les ministères et organismes qui ont fait les progrès les plus notables en vue de mettre en oeuvre les mesures que nous avons recommandées en 2015 sont notamment le ministère des Services sociaux et communautaires, à la suite de notre audit du SAGAS (Système automatisé de gestion de l'aide sociale); le Bureau du contrôleur provincial, relativement à notre audit de la gestion des sites contaminés; et le Ministère de la Santé et des Soins de longue durée, par suite de notre audit des RLISS (Réseaux locaux d'intégration des services de santé).

Par contre, les progrès ont été limités ou nuls dans le cas de 15 % des mesures recommandées. Le ministère de l'Éducation et le ministère des Transports ont fait peu de progrès dans la mise en oeuvre de près de 40 % des mesures recommandées par suite de l'audit du transport des élèves. Le ministère du Développement du Nord et des Mines a fait des progrès limités ou nuls relativement à 36 % des mesures recommandées à la suite de notre audit du Programme des mines et des minéraux. À titre d'exemple, il n'y a eu que peu de progrès réalisés en

ce qui touche notre recommandation d'examiner et de mettre à jour, s'il y a lieu, le loyer minier, le taux de l'impôt sur les bénéficiaires miniers et le régime de redevance afin de s'assurer que les Ontariens touchent leur juste part de la valeur des ressources minières de la province. Nous avons formulé une recommandation similaire dans notre *Rapport annuel 2005*.

Au total, 27 des mesures que nous avons recommandées (9 %) ne sont plus pertinentes. Cela est principalement attribuable aux modifications apportées aux termes de la *Loi de 2015 pour favoriser l'essor de l'Ontario* (la *Loi*), ce qui a comme conséquence que nous ne pouvons plus mener d'audit de l'optimisation des ressources concernant Hydro One ni faire de suivi de la mise en oeuvre des recommandations formulées lors des audits de cet organisme que nous avons menés avant le dépôt de la *Loi*, le 4 décembre 2015. Étant donné qu'Hydro One n'était pas tenue de participer à nos travaux de suivi, nous avons déterminé que ces recommandations n'étaient plus pertinentes.

Également, 17 autres mesures recommandées (5 %) ne seront pas mises en oeuvre. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans les sections qui suivent la **figure 1**.

Figure 1 : État global de la mise en oeuvre des recommandations formulées dans notre Rapport annuel 2015

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Section du rapport	Nombre de recommandations	Nombre de mesures recommandées	État des mesures recommandées				
			Pleinement mise en oeuvre	En cours de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Désormais sans objet
1.01 CASC - Centres d'accès aux soins communautaires - Programme des soins à domicile	14	31	12	17	2	0	0
1.02 Services de protection de l'enfance - Sociétés d'aide à l'enfance	6	11	1,6	7	1,4	1	0
1.03 Programme des services de protection de l'enfance - Ministère	9	13	2	9	2	0	0
1.04 Programmes de développement économique et d'emploi	9	15	5,5	6,5	1	2	0
1.05 Planification du réseau d'électricité	5	16	7	8	0	1	0
1.06 Hydro One - Gestion des actifs de transport et de distribution de l'électricité	17	36	4	2	0	4	26
1.07 Planification infrastructurelle	6	9	4	5	0	0	0
1.08 RLISS - Réseaux locaux d'intégration des services de santé	20	37	17	18	2	0	0
1.09 Programme d'inspection de la qualité des foyers de soins de longue durée	13	30	10	12	8	0	0
1.10 Gestion des sites contaminés	7	12	8	2	2	0	0
1.11 Programme des mines et des minéraux	13	28	9	9	10	0	0
1.12 SAGAS - Système automatisé de gestion de l'aide sociale	5	12	8	4	0	0	0
1.13 Transport des élèves	15	31	7	7	12	5	0
1.14 Propriété intellectuelle des universités	15	27	6,3	8,3	7,3	4	1
1.15 Améliorer la reddition de compte	5	6	2	4	0	0	0
Total	159	314	103,4	118,8	47,8	17	27
%	100	100	33	38	15	5	9